

Changement climatique / Après la COP 24 de Pologne La société civile gabonaise fait le point



Un panel pendant le forum de restitution post-Cop 24.



Une vue des participants au forum.

I.M'B
Libreville/Gabon

LE Réseau des organisations de la société civile pour l'économie verte en Afrique centrale (Roscevac) et l'Alliance panafricaine pour la justice climatique (PacJA) section Gabon, ont organisé un forum de restitution post-Cop 24, samedi dernier, à l'amphithéâtre du ministère de la Forêt.

La note conceptuelle des organisateurs dudit forum et les explications introductives de Nicaise Moulombi, président du Roscevac, précisent que deux objectifs étaient visés par la société civile, le secteur privé, ainsi que l'administration présente. D'abord, la restitution de la participation gabonaise pendant la COP24 en Pologne. Ensuite, recueillir le point de vue de chaque acteur identifié, afin de recueillir leurs avis sur les questions de changements climatiques, ainsi que la plate-forme gabonaise pour le climat, l'énergie et le développement durable, à travers la section PACJA Gabon.

Du point de vue de l'organisation, le forum a été un lieu d'intenses échanges. « Nous allons avoir les panels gouvernance, financement, transfert des technologies, plan d'adaptation. Les changements climatiques sont les arbres tombés dans la région de Glass, à cause des érosions côtières. Les médias sont un changement au changement climatique », a déclaré Nicaise Moulombi. Les questions de changements climatiques sont un fait réel au Gabon, a-t-il martelé, citant en exemples les nombreuses érosions côtières, les inondations, la variabilité du calendrier pluviométrique, etc. Le président

du Roscevac estime que « les questions climatiques seront mieux préservées par les enfants. » A la Cop 24, des positions se sont dégagées, des idées partagées. Il est maintenant question de restituer les travaux d'avant et d'après la COP 24 à cette société civile gabonaise engagée. Une restitution qui s'est appuyée sur un travail en synergie avec l'administration gabonaise, le secteur privé et les partenaires au développement.

Au terme de ce forum, la société civile s'est retrouvée renforcée sur trois points. D'abord, « le suivi et le positionnement sur les thèmes prioritaires des négociations climatiques ont été renforcés. Il s'agit de la problématique générale sur les changements climatiques, l'adaptation, l'atténuation en mettant l'accent sur certains thèmes spécifiques tels que le financement climatique, l'emploi des jeunes, le déficit énergétique, le transfert de technologie, l'agriculture durable, l'impact du climat sur les femmes. » Ensuite, la société civile peut mieux

suivre la conception et la mise en œuvre des engagements du Gabon à la COP 21 de Paris. Enfin, les organisations de la société civile et les acteurs de la gouvernance climatique, mieux informés, ont désormais la capacité de participer de manière significative aux processus et aux dialogues de préparation à la mise en place de plan national d'actions opérationnel du Plan climat Gabon. En tout cas, les organisateurs l'estiment ainsi.

Adaptation aux changements climatiques Vers la mise en place d'un groupe de travail d'experts



La forêt, un enjeu pour les changements climatiques.

MSM
Libreville /Gabon

POUR faire face aux risques liés aux changements climatiques dans notre pays, le Conseil national climat, en collaboration avec l'Agence nationale des parcs nationaux et la Caisse des dépôts et consignations, organisent, à partir de ce lundi 29 avril 2019 jusqu'à

demain mardi, à Libreville, l'atelier de mise en place du groupe de travail sur l'adaptation aux changements climatiques. Ainsi, durant deux jours, les différents experts des trois institutions mettront en place un comité consultatif national composé des acteurs publics, privés, académiques et de la société civile, qui aura pour missions, entre autres, de s'accorder sur les orientations de la stratégie nationale d'adaptation aux

changements climatiques. Ainsi, avec plus de 60 % de la population gabonaise concentrée le long du littoral, Libreville et Port-Gentil, et une part importante des activités économiques liées à la zone côtière dont 80% de la production halieutique, 80% de l'activité touristique, 80% de l'activité industrielle, notre littoral est donc vulnérable aux potentiels changements climatiques. D'où l'importance de la rencontre actuelle.

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PROGRAMMATION DU DEVELOPPEMENT, CHARGE DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS

FAA/MCA

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

BP : 57/45 - LIBREVILLE
Tél : +91 79.53.76 - 91.79.53.77

N° 0006 /MEPPDPIPP/SG/DGI/DLC

Communiqué de Presse

Le Directeur Général des impôts porte à la connaissance des usagers de l'Administration fiscale que la date de dépôt de la Déclaration Statistique et Fiscale (DSF), au titre de l'exercice 2018, élaborée et présentée selon le nouveau format institué par l'OHADA, est fixée à titre exceptionnel, au 30 juillet 2019.

La date limite de paiement du solde de l'Impôt sur les Sociétés (IS) pour le même exercice reste fixée au 30 avril 2019.

Les contribuables ayant souscrit des déclarations suivant le format actuellement en vigueur auprès des Centres des Impôts, sont tenus de produire des DSF rectificatives, conformes aux prescriptions de l'Acte OHADA révisé.

Le format définitif de la liasse fiscale élaborée conformément au SYSCOHADA révisé sera mis à la disposition des usagers dans les meilleurs délais.

Fait à Libreville, le 19 AVR. 2019

P. Le Directeur Général des Impôts
P.I Le Directeur Général Adjoint

